

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 815 766 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.01.1998 Bulletin 1998/02

(51) Int Cl.6: **A45D 40/04, B65D 83/00**

(21) Numéro de dépôt: **97401399.7**

(22) Date de dépôt: **18.06.1997**

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(72) Inventeur: **Bouix, Hervé**
New York, N.Y 10022 (US)

(30) Priorité: **26.06.1996 FR 9607946**

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
l'Oreal,
D.P.I.,
90 rue du Général Roguet
92583 Clichy Cédex (FR)

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) Cupule porte-bâton pour un bâton de produit à lèvres et étui ainsi équipé

(57) L'invention se rapporte à une cupule (3) porte-bâton destinée à être montée coulissante dans un étui (1), destinée à supporter un bâton de produit solide délitabile, comportant : un fond transversal fermé (31) ; une paroi latérale cylindrique (32) raccordée à ce fond et des moyens d'entraînement (33) aptes à provoquer le coulisement axial de la cupule dans l'enveloppe. La paroi cylindrique comporte au moins une micro-rainure axiale (34) destinée à créer une fuite d'air lors de la mise en place dudit bâton de produit dans la cupule. L'invention se rapporte également à un étui équipé de cette cupule (3) et muni d'un bâton de produit.

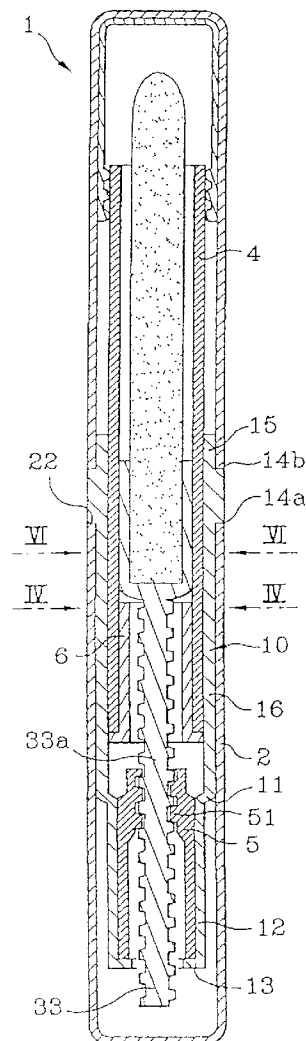


FIG.3

EP 0 815 766 A1

Description

La présente invention se rapporte à une cupule porte-bâton, notamment pour un produit à lèvres, présenté sous forme de bâton solide, ainsi qu'à un étui comportant une telle cupule. Ce bâton solide est, par exemple, un bâton de produit à lèvres coloré ou incolore, ou bien un stick dermatologique pour le traitement sélectif de certaines parties de la peau ou des lèvres affectées. Plus particulièrement, l'invention vise une cupule pour bâton comprenant des constituants volatils, comme les silicones volatiles cycliques ou linéaires.

Les étuis de rouge à lèvres sont utilisés couramment dans le domaine cosmétique depuis une cinquantaine d'années, et sont connus sous le nom de «bâton de rouge à lèvres».

Généralement, un tel bâton pour rouge à lèvres comprend une enveloppe tubulaire dans laquelle est montée une cupule porte-bâton, capable de coulisser axialement dans l'enveloppe, la base du bâton de produit solide, délitabile étant engagée dans la cupule. De façon classique, un tel étui de rouge à lèvres comprend, en outre, des moyens de manoeuvre, par exemple une molette tournante, par laquelle l'utilisateur peut faire coulisser la cupule dans l'enveloppe pour faire sortir ou rentrer le bâton à volonté.

Par ailleurs, le produit délitabile contient, entre autres constituants, des cires, des matières grasses et des pigments. La mise en forme d'un tel produit est effectué par coulage du mélange à chaud des différents constituants dans un moule approprié. Après refroidissement, le bâton est démoulé et mis en place dans la cupule. Cette dernière opération est délicate du fait de la fragilité mécanique du bâton.

Différentes solutions ont été proposées pour assurer un maintien convenable du bâton dans la cupule, par exemple par le document FR-A-2 548 880. Ce document décrit le maintien du bâton dans la cupule à l'aide de languettes élastiques qui font partie de la cupule. Ces languettes assurent un maintien satisfaisant du bâton, à condition que ce dernier soit bien solide et peu déformable.

Or, depuis peu de temps, le formulateur de produits pour lèvres emploie de nouvelles matières premières, par exemple des silicones volatiles. L'emploi de ces produits est avantageux, car avec ceux-ci on peut obtenir un maquillage des lèvres pendant une longue durée, par rapport aux bâtons de rouge à lèvres classiques. De plus, un bâton de rouge à lèvres aux silicones rend le maquillage des lèvres particulièrement brillant, et la couleur des pigments apparaît plus intense qu'avec un bâton classique. En outre, la couche de produit déposée présente l'avantage de sécher rapidement après l'application sur les lèvres par évaporation de ces silicones volatiles.

Malgré les avantages ci-dessus, un bâton de rouge à lèvres aux silicones volatiles présente différents inconvénients. En particulier, du fait de l'évaporation de

ces constituants volatils, un bâton aux silicones se dégrade très rapidement au contact de l'air ; il durcit, ce qui rend le produit inutilisable. En outre, ce produit prend un aspect inesthétique

5 Une solution à ce problème a été proposée par le document EP-A-0 182 655 ; elle consiste en un étui de protection du bâton contre le dessèchement, muni de moyens d'étanchéité destinés à réduire cette évaporation. Cependant, du fait de la présence de ces silicones volatiles, le bâton les contenant est plus mou qu'un bâton classique. Il s'en suit une manipulation de ce bâton plus délicate, notamment sa mise en place dans une cupule porte-bâton équipant l'étui.

10 Généralement, la mise en place d'un bâton de rouge à lèvres dans une cupule est effectuée, en utilisant une cupule à fond percé, pour éviter un effet de pistonage qui ne permet pas de déposer le bâton correctement dans la cupule et de le maintenir convenablement dans celle-ci. En effet, en présence de ce pistonage, il n'est pas possible de placer la base du bâton au contact du fond de la cupule, un coussin d'air se formant entre la bâton et le fond. Or, une cupule à fond ouvert n'est pas utilisable pour un bâton à constituants volatils, car l'évaporation s'effectue par le fond ouvert de la cupule, d'où il résulte un dessèchement de la base du bâton, risquant d'entraîner la chute du bâton hors de la cupule.

20 En outre, du fait de la consistance molle d'un bâton aux silicones volatiles et des propriétés lubrifiantes de ces dernières, la tenue du bâton dans la cupule est difficile à assurer, notamment pendant le transport de l'étui, par exemple dans un sac à main, où le moindre choc risque de désolidariser le bâton de la cupule.

30 La présente invention a pour but de remédier à tous les inconvénients ci-dessus, en proposant une cupule pour un étui de rouge à lèvres en bâton, notamment aux silicones volatiles, réduisant, voire évitant l'évaporation de celles-ci, évitant la désolidarisation du bâton de la cupule en assurant, en outre une mise en place aisée et un maintien fiable du bâton dans la cupule.

40 Un autre but de l'invention est de proposer une cupule de réalisation simple et peu coûteuse, qui permette, de plus une mise en place industrielle aisée du bâton dans la cupule, et ceci quelle que soit la composition du bâton.

45 Aussi, un premier objet de l'invention est relatif à une cupule porte-bâton pourvue d'un axe de symétrie, destinée à supporter un bâton de produit solide délitabile, comportant un fond transversal fermé, et une paroi latérale raccordée à ce fond, caractérisée en ce qu'elle comporte dans la paroi latérale des moyens pour empêcher la formation d'un coussin d'air entre le fond de la cupule et le bâton, lors de la mise en place du bâton dans la cupule.

50 Plus particulièrement, ces moyens pour empêcher la formation d'un coussin d'air sont constitués par une ou plusieurs micro-rainures, pratiquées dans la paroi latérale interne de la cupule et destinées à créer une fuite

d'air, lors de la mise en place du bâton dans la cupule.

De préférence, les micro-rainures de la cupule s'étendent sur toute la hauteur de la paroi latérale.

Avantageusement, ces micro-rainures sont au nombre de 4, réparties régulièrement sur tout le pourtour de la paroi latérale interne de la cupule, dont l'orientation est sensiblement parallèle à l'axe de cette dernière. Ainsi, lors de la mise en place du bâton dans la cupule, l'air peut s'échapper de la cupule, et on évite tout effet de pistonnage. Une telle micro-rainure a, par exemple, une profondeur d'environ 0,2 mm et une largeur d'environ 0,2 mm.

Généralement, la cupule a une forme cylindrique, ovale ou prismatique. Le plus souvent, on préfère une cupule de forme cylindrique.

Un second objet de l'invention se rapporte à un étui contenant un bâton de produit solide, délitable, comportant une cupule telle que décrite précédemment et pourvue d'un axe, des moyens d'entraînement, aptes à provoquer un coulisement selon cet axe de la cupule dans l'étui, en vue de commander, à volonté, la rentrée dans l'étui, ou la sortie hors de l'étui dudit bâton de produit.

L'emploi d'une cupule à fond fermé permet d'éviter le dessèchement de la base du bâton.

La cupule avec ses micro-rainures est parfaitement bien adaptée à un bâton contenant des constituants volatils, par exemple des silicones volatiles, bien qu'elle peut être utilisée avec d'autres types de bâtons. Lorsque des silicones volatiles sont présentes, il est, en outre, préférable de prévoir des moyens d'étanchéité pour empêcher les silicones volatiles de s'échapper pour empêcher le dessèchement du bâton. De plus, il est préférable de conserver le bâton aux silicones volatiles dans un environnement saturé en vapeurs (de ces silicones). Ainsi, l'étui peut comporter un capuchon apte à fermer l'enveloppe externe, s'emboîtant sur le fourreau. De façon avantageuse, ce capuchon comporte des premiers moyens d'étanchéité aptes à s'appliquer, de façon étanche, contre la paroi externe du fourreau. Ainsi, on empêche l'échappement des constituants volatils du bâton au travers de l'étui dans l'atmosphère. Avantageusement, ces premiers moyens d'étanchéité sont constitués par un ou plusieurs godrons annulaires en matériau élastique. Il est souhaitable de configurer le capuchon de façon à définir un volume réduit pour les vapeurs.

Pour assurer l'accrochage du bâton dans la cupule, la paroi latérale interne peut porter un ou plusieurs éléments en saillie vers l'intérieur de la cupule, par exemple sous forme de nervures proéminentes, d'orientation sensiblement parallèles à l'axe de la cupule. Ces nervures améliorent l'accrochage de la base du bâton dans la cupule.

De préférence, l'étui comporte une embase et le fourreau, ce dernier étant monté fixe en translation et mobile en rotation par rapport à l'embase de l'étui. Ce fourreau présente des première et seconde extrémités ouvertes. Sa première extrémité constitue un orifice de sortie du bâton. En outre, la seconde extrémité est de

préférence solidaire d'un élément de maintien empêchant la rotation de la tige de coupelle mais permettant sa translation dans le fourreau. A cet effet, de façon avantageuse, la tige peut comporter un ou deux méplats s'étendant sur toute sa longueur, de sorte que la tige présente une section sensiblement ovale. Dans ce cas, l'élément qui empêche la rotation de la tige est pourvu d'une ouverture de section complémentaire à la section de la tige, par exemple ovale.

Avantageusement, la cupule comporte, en outre, des premiers moyens d'entraînement de la cupule, par exemple une tige centrale solidaire du fond de la cupule, portant un filetage externe. La paroi latérale de la cupule et la tige sont situées de part et d'autre du fond de la cupule. Cette tige coopère avec des seconds moyens d'entraînement portés par l'étui, pour provoquer un coulisement de la cupule dans le fourreau de l'étui, selon l'axe de la cupule.

Les seconds moyens d'entraînement peuvent être solidaires de l'embase de l'étui. Ils comportent, par exemple, un manchon muni d'un alésage taraudé intérieurement, le taraudage du manchon étant apte à coopérer avec le filetage de la tige.

On comprendra, qu'en mettant en rotation le fourreau par rapport à l'enveloppe externe de l'étui, on peut faire coulisser la cupule dans le fourreau, et commander ainsi à volonté la sortie ou la rentrée du bâton dans l'étui.

Selon l'invention, des seconds moyens d'étanchéité sont, en outre prévus entre le fourreau et la cupule. Ces seconds moyens sont constitués, par exemple, par un ou plusieurs bourrelets annulaires externes, destinés à venir au contact étanche avec un fourreau de l'étui, entourant la cupule. Par rapport à un étui de rouge à lèvres classique, il est ainsi possible, de réduire l'échappement des composants volatils en dehors de l'étui, composants que peut comporter le bâton.

Le fourreau est adapté à la forme de la cupule. En particulier, il présente une forme cylindrique pour une cupule cylindrique.

Pour mieux faire comprendre la présente invention, on va décrire maintenant, à titre d'exemple purement illustratif et nullement limitatif, un mode de réalisation d'un étui de rouge à lèvres équipé d'une cupule conforme à l'invention, en référence aux dessins annexés.

La figure 1 représente une vue en coupe axiale d'un étui de rouge à lèvres, muni d'une cupule porte-bâton, conforme à l'invention.

La figure 2 représente une vue en coupe transversale selon un plan II-II de la figure 1.

La figure 3 représente une vue en coupe axiale suivant un plan III-III de la figure 1.

La figure 4 représente une vue en coupe transversale selon un plan IV-IV de la figure 3.

La figure 5 est une vue agrandie en perspective avec arrachement partiel de la cupule montée dans l'étui de la figure 1.

La figure 6 représente une vue de l'étui de la figure 1, en coupe transversale selon un plan VI-VI de la figure

3.

En se référant aux figures 1 à 6, on peut voir un étui 1 comportant un bâton de rouge à lèvres B contenant des constituants volatils, comprenant une enveloppe de protection externe 2, par exemple métallique. L'étui est pourvu d'un axe central X et présente une section sensiblement carrée, aux angles arrondis. L'enveloppe 2 est munie d'un fond fermé 21 et d'une extrémité ouverte 22.

Dans l'enveloppe externe 2 est emmanché, de façon fixe, une chemise cylindrique intermédiaire 10, qui comporte une partie centrale 16, s'étendant vers le fond 21 sur 2/3 de la hauteur de l'enveloppe 2. La chemise 10 est pourvue d'un épaulement 11 du côté de son extrémité tournée vers le fond.

A cet épaulement 11 se raccorde une extension 12 cylindrique, de section plus faible que celle de la chemise 10. L'extrémité libre de cette extension 12 se termine à proximité du fond 21 par un rebord 13, replié radialement vers l'axe X.

Du côté opposé au fond 21, la chemise 10 comporte, une zone d'épaisseur plus importante 14, dont la dimension externe correspond à la section interne de l'enveloppe 2. La zone 14 forme ainsi des premières et secondes butées 14a et 14b dont la première 14a, tournée vers le fond 21 de l'enveloppe, est en appui contre l'extrémité libre 22 de l'enveloppe 2. Du côté de la seconde butée 14b, opposée à la première, une cheminée 15 est prévue. La butée 14b, en combinaison avec la cheminée 15 forment un siège pour un capuchon de protection 7, avantageusement en métal, de même section que celle de l'enveloppe 2. Ce capuchon comporte une extrémité 71 fermée, dans laquelle est emmanché à force un sous-capot 72 réalisé en matériau thermoplastique semi-rigide. Ce sous-capot 72 est pourvu d'une extrémité libre 8 se terminant environ à 2/3 de la hauteur du capuchon. La face interne de l'extrémité 8 est munie de trois godrons 8a, 8b, 8c annulaires, dont le rôle sera expliqué plus loin.

Dans la chemise intermédiaire 10 est emmanché un élément de maintien 6. Cet élément est cylindrique et comporte deux extrémités 6a, 6c ; une première extrémité, tournée vers le fond 21 comporte une extension radiale interne 6d qui est fixée, par exemple, par collage ou emboîtement à force dans une partie de la chemise intermédiaire 10, au voisinage de l'épaulement 11. Ainsi un espace cylindrique est défini entre le manchon 6 et la chemise intermédiaire 10. La seconde extrémité 6c comporte un orifice de forme sensiblement ovale 6b, dont le rôle sera expliqué plus loin.

Dans l'espace cylindrique entre le manchon 6 et la chemise 10 est disposé, libre en rotation mais fixe en translation, un fourreau cylindrique 4, dont le diamètre externe est légèrement inférieur au diamètre interne de la partie centrale 16 de la chemise intermédiaire 10, et dont le diamètre interne est légèrement supérieur au diamètre externe de l'élément de maintien 6. Ce fourreau 4 s'étend depuis l'extension radiale 6d jusqu'au-

delà des godrons 8a, 8b, 8c du sous-capot 72. Grâce aux godrons 6a, 6b, 6c, l'intérieur du fourreau 4 est isolé de l'air ambiant, et on empêche tout échappement dans l'atmosphère de solvant présent dans l'étui et, on évite ainsi le dessèchement du bâton B.

Dans le fourreau 4 est disposée une cupule 3, mobile en translation axiale. Cette cupule comporte un fond circulaire 31 (voir figure 5) auquel se raccorde une paroi cylindrique latérale 32. Le fond 31 de la cupule 3 comporte, en outre, une tige centrale 33, la paroi 32 et la tige 33 s'étendant dans des directions opposées de part et d'autre du fond 31 de l'étui. La tige 33 est munie de deux méplats 37 sur toute sa longueur. Elle est pourvue d'un filetage externe 33a et constitue des premiers moyens d'entraînement de la cupule, filetage apte à coopérer avec un taraudage 51 d'un manchon tubulaire 5, constituant des seconds moyens d'entraînement. Le manchon 5 est emmanché à force dans l'extension 12 de la chemise 10 et repose sur le rebord 13.

La tige 33 de la cupule traverse l'orifice ovale 6b de l'élément de maintien 6. Ainsi, la tige 33 peut être déplacée axialement en translation dans le fourreau 4, sa rotation étant empêchée par la forme de la tige et de l'orifice 6b, respectivement. A partir de la description qui précède, on comprend, qu'en mettant en rotation l'enveloppe 2 (et donc de la chemise 10 et du manchon 5 qui en sont solidaires) par rapport au fourreau 4, on peut faire coulisser, à volonté, la cupule 3 dans le fourreau 4.

Avantageusement, la cupule 3, est réalisée en un matériau semi-rigide tel que le polypropylène. Sa paroi latérale 32, sensiblement sous forme de cylindre, comporte un anneau d'étanchéité périphérique externe 36, apte à s'appliquer, de façon étanche, contre la paroi interne du fourreau 4. Lorsque la cupule est montée dans le fourreau 4 (voir figure 1), on évite ainsi l'échappement des solvants présents dans le bâton, en direction de l'espace situé au-dessus du fond 21.

Selon l'invention, la face interne de la paroi latérale 32 comporte des micro-rainures axiales 34, ici au nombre de quatre, pratiquées sur toute la hauteur de la cupule et espacées régulièrement les unes par rapport aux autres. Grâce à la présence de ces micro-rainures le bâton B peut être monté dans la cupule 3 par un outillage industriel classique, sans risque de formation d'un coussin d'air entre le fond 31 de la cupule et la base du bâton B de produit.

A l'intérieur, la paroi latérale cylindrique 32 de la cupule comporte des nervures d'accrochage axiales 35 du bâton B. Comme visible sur la figure 6, ces nervures 35 sont au nombre de 8. Lors du montage du bâton B dans la cupule, ces nervures rentrent dans la base du bâton, renforçant le maintien du bâton dans la cupule.

Cette façon de monter le bâton B dans la cupule ne nécessite qu'une force de prise, par l'outillage, modérée du bâton, ne risquant pas d'abîmer ce dernier. Cette disposition convient, notamment, au montage d'un bâton de consistance relativement molle, par exemple d'un bâton contenant des silicones volatiles.

Revendications

1. Cupule (3) porte-bâton pourvue d'un axe (X), destinée à supporter un bâton (B) de produit solide délitable, comportant un fond transversal fermé (31) et une paroi latérale (32) raccordée à ce fond (31), caractérisée en ce qu'elle comporte dans la paroi latérale des moyens (34) pour empêcher la formation d'un coussin d'air entre le fond de la cupule et le bâton, lors de la mise en place du bâton dans la cupule. 5
2. Cupule (3) porte-bâton pourvue d'un axe (X), destinée à supporter un bâton (B) de produit solide délitable, comportant un fond transversal fermé (31) et une paroi latérale (32) raccordée à ce fond (31), caractérisée en ce que la paroi latérale (32) comporte intérieurement au moins une micro-rainure (34) sensiblement axiale, destinée à créer une fuite d'air lors de la mise en place du bâton (B) dans la cupule (3). 15
3. Cupule (3) selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la paroi latérale (32) a une forme générale cylindrique ou prismatique. 20
4. Cupule (3) selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisée en ce que la micro-rainure (34) s'étend sur toute la hauteur de la paroi latérale (32). 25
5. Cupule (3) selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisée en ce qu'elle comprend une multitude de micro-rainures (34). 30
6. Cupule (3) selon la revendication 5, caractérisée en ce que les micro-rainures (34) sont au nombre de 4. 35
7. Cupule (3) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la paroi latérale (32) porte au moins un élément en saillie vers l'intérieur (35) destinée à l'accrochage du bâton (B). 40
8. Cupule (3) selon la revendication 7, caractérisée en ce que l'élément en saillie est une nervure axiale (35). 45
9. Cupule (3) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la paroi latérale (32) porte au moins un bourrelet annulaire externe (36) d'étanchéité, destiné à venir au contact étanche avec un fourreau (4) entourant la cupule (3). 50
10. Cupule (3) selon la revendication 9, caractérisée en ce qu'elle comporte, en outre, des moyens d'entraînement (33) aptes à provoquer son coulissement dans le fourreau (4). 55
11. Cupule (3) selon la revendication 10, caractérisée en ce qu'elle comporte, de plus, une tige centrale (33), portant un filetage externe (33a), solidaire du fond (31) de la cupule, la tige (33) et la paroi (32) de la cupule étant situées de part et d'autre du fond (31), la tige (33) constituant lesdits moyens d'entraînement. 5
12. Cupule (3) selon la revendication 11, caractérisée en ce que la tige filetée (33) présente au moins un méplat (37). 10
13. Etui (1) contenant un bâton (B) de produit solide, délitable, comportant une cupule (3) pourvue d'un axe (X), des moyens d'entraînement (5, 33), aptes à provoquer un coulissement selon cet axe de la cupule dans l'étui, en vue de commander, à volonté, la rentrée dans l'étui, ou la sortie hors de l'étui dudit bâton de produit (B), caractérisé en ce que la cupule (3) est conformée conforme à l'une quelconque des revendications précédentes. 15
14. Etui selon la revendication 13, caractérisé en ce que les moyens d'entraînement comportent des premiers moyens solidaires (33) de la cupule (3) et des seconds moyens d'entraînement (5) portés par l'étui coopérant avec les premiers moyens. 20
15. Etui selon la revendication 14, caractérisé en ce que les premiers moyens sont constitués par une tige (33) pourvue d'un filetage externe (33a). 25
16. Etui selon la revendication 15, caractérisé en ce qu'il comporte, en outre, un fourreau cylindrique (4) ayant une première (4a) et une seconde (4b) extrémités, montée fixe en translation et mobile en rotation, la cupule coulissant dans ce fourreau (4), la première extrémité (4a) constituant un orifice de sortie du produit, la seconde extrémité (4b) étant solidaire d'un élément de maintien (6) coopérant avec la tige (33), assurant le maintien de la tige en rotation mais une mobilité en translation dans cet élément (6). 30
17. Etui selon la revendication 14 à 16, caractérisé en ce qu'il comporte, en outre, une enveloppe externe (2) à fond fermé (21), portant les seconds moyens d'entraînement (5), ces seconds moyens (5) étant fixes par rapport à l'enveloppe externe (2). 35
18. Etui selon l'une quelconque des revendications 14 à 17, caractérisé en ce que les seconds moyens complémentaires (5) comportent un alésage taraudé (51) apte à coopérer avec le filetage (33a) de la tige (33). 40
19. Etui selon la revendication 17 ou 18, caractérisé en ce qu'il comporte, en outre, un capuchon (7) apte à

fermer l'enveloppe externe (2).

- 20.** Etui selon la revendication 19, caractérisé en ce que le capuchon (7) comporte des moyens d'étanchéité (8) aptes à s'appliquer, de façon étanche, contre la paroi externe du fourreau cylindrique (4). 5
- 21.** Etui selon la revendication 20, caractérisé en ce que les moyens d'étanchéité (8) sont constitués par au moins un godron annulaire (8a, 8b, 8c). 10
- 22.** Etui selon l'une quelconque des revendications 13 ou 21, caractérisé en ce que le produit est un produit de maquillage ou de soin contenant au moins un composant volatil. 15
- 23.** Etui de rouge à lèvres, caractérisé en ce qu'il est conforme à l'une quelconque des revendications 13 à 22. 20

25

30

35

40

45

50

55

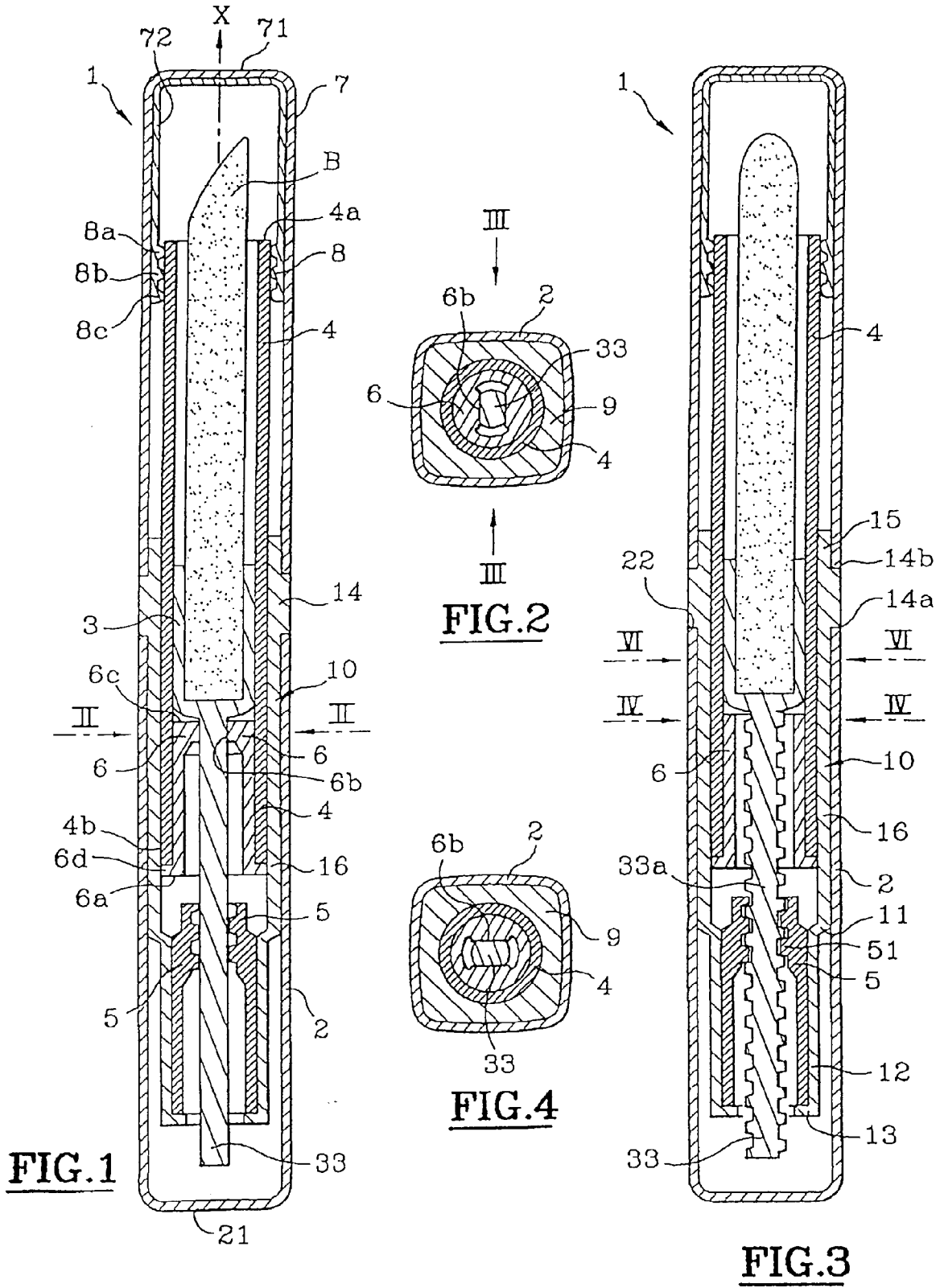


FIG.5

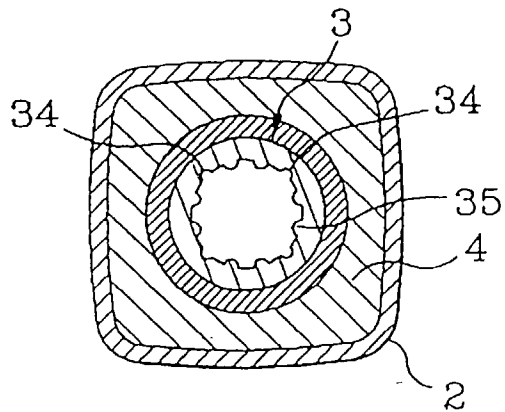
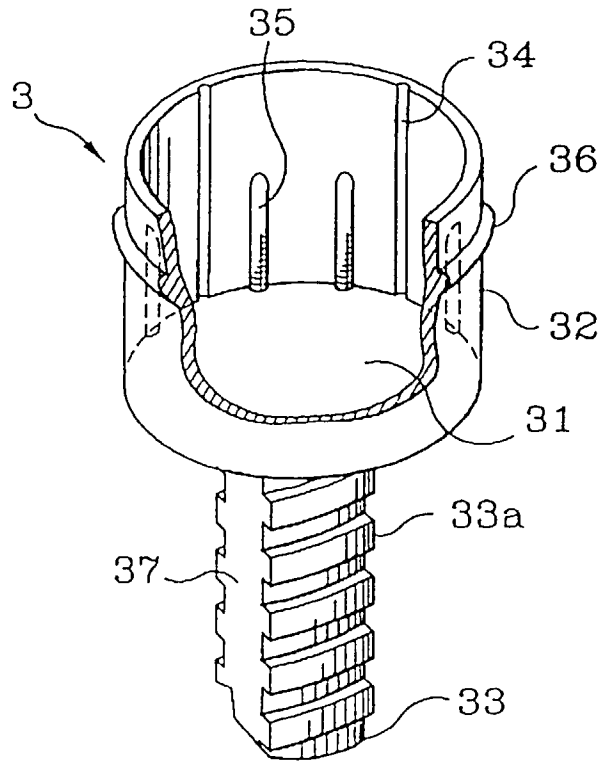


FIG.6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 97 40 1399 .7

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 4 770 556 A (ACKERMANN WALTER T ET AL) 13 septembre 1988 * colonne 3, ligne 22 - ligne 29 * * revendications; figures *	1	A45D40/04 B65D83/00
D,A	EP 0 182 655 A (HENLOPEN MFG CO INC) 28 mai 1986 * page 8, alinéa 2 - page 15, alinéa 2 * * revendications; figures *	1,7-23	
D,A	FR 2 548 880 A (OREAL) 18 janvier 1985 * revendications; figures *	1,7,10	
A	FR 2 662 921 A (OREAL) 13 décembre 1991 * page 2, ligne 25 - page 3, ligne 20 * * revendications; figures *	1,10	
A	US 3 333 689 A (TERRILL) * colonne 1, ligne 55 - colonne 2, ligne 60 * * revendications; figures *	1,7,8, 10-14, 19,22,23	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) A45D B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30 septembre 1997	Examineur Piriou, J-C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1502 03 82 (P/4/02)